



FNCTA CD 34



FESTIVAL DE BAILLARGUES

"SCENES ATTITUDES"

REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Le Festival de Baillargues - Scènes attitudes" est un évènement organisé par la Mairie de Baillargues en partenariat avec le CD34 de la FNCTA. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur sélection par le CD34 et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu le vendredi 15 mars 2019 à 21h, le samedi 16 mars 2019 à 16h et 21h et le dimanche 17 mars 2019 à 16h.

Les représentations auront lieu dans la Salle Claude PLAN - 23, rue des Ecoles - 34670 Baillargues. La troupe aura accès à la scène, le jour de la représentation, à l'heure qui vous sera indiquée en fonction de la date et de l'heure de la représentation. La date de représentation sera la date qui sera proposée à la Troupe par le CD34.

Art.3 : Critères de sélection

Pour être sélectionnées les troupes doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti et l'avoir joué plusieurs fois.
- Etre disponibles en mars (15, 16 et 17 mars 2019).
- Ne pas avoir joué ce spectacle à Baillargues.
- S'engager à participer (1 ou 2 personnes) à l'inauguration le vendredi 15 mars à 19h et faire une présentation de leur pièce lors du discours d'ouverture du festival.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la sélection et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes s'engagent à respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage, la durée du spectacle et le démontage. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. La Mairie de Baillargues remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (Jauge 100 - Tarif 6€)
- Il est prévu un défraiement de **300€** pour les troupes lors de cet évènement, payé par la Mairie de Baillargues.
- Un repas est prévu pour la troupe par la Mairie de Baillargues, le jour de la représentation .



FNCTA - CD34

FESTIVAL DE BAILLARGUES

"SCENES ATTITUDES"



Art.6 : Dossier de participation

Le dossier de participation sera rempli en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe, suivant le formulaire proposé et sur invitation du CD34.
Les dossiers incomplets pourront ne pas être retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (**Tous les comédiens sur scène devront être affiliés**)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (**facultatif mais recommandé**)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage et de démontage. (**En minutes**)
- N° de l'autorisation SACD.
- Vos "impossibilités" pour ces 3 jours et l'année de votre dernière participation.
- Affiche de la pièce (bonne qualité), photo de la pièce (bonne qualité) et plan feu.
Ces 3 documents sont impératifs et obligatoirement au format **JPG** ou **PNG**.

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique pour cet évènement est assez complet et tiendra compte des plans feu de chaque troupe. La conduite son et lumière sera assurée, comme pour tous les autres évènements du CD34, par 1 membre de la troupe. Le régisseur professionnel de la manifestation fera le réglage des lumières en présence du technicien de la troupe.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- R.I.B pour le défraiement.
- 2 photos supplémentaires de bonne qualité.

Art.9 : Participation à l'évènement

Les troupes s'engagent (1 ou 2 membres) à participer à l'inauguration, le 15 mars 2019 à 19h00 suivie d'un apéritif offert par la Municipalité de Baillargues.

Art.10 : Impératif

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement.

La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de participation en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de l'inscription.

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire d'inscription.

Françoise BERTRAND

Référente "**Festival de Baillargues - Scènes attitudes**"

06 16 78 98 11

francoise.bertrand0104@orange.fr